



**Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement
tenue le mardi 29 juillet 2014 à 9 h
4555, rue de Verdun**

PRÉSENCES :

Monsieur Jean-François Parenteau, Maire d'arrondissement
Madame la conseillère Manon Gauthier, Conseillère de la ville
Monsieur le conseiller Sterling Downey, Conseiller de la ville
Monsieur le conseiller Luc Gagnon, Conseiller d'arrondissement
Madame la conseillère Marie-Andrée Mauger, Conseillère d'arrondissement
Monsieur le conseiller Pierre L'Heureux, Conseiller d'arrondissement
Madame la conseillère Marie-Eve Brunet, Conseillère d'arrondissement

AUTRES PRÉSENCES :

Monsieur Pierre Winner, directeur d'arrondissement
Madame Diane Garand, secrétaire d'arrondissement substitut

CA14 210297

Adoption de l'ordre du jour de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement.

Il est proposé par la conseillère Marie-Andrée Mauger

appuyé par la conseillère Marie-Eve Brunet

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

D'adopter l'ordre du jour de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement du mardi 29 juillet 2014, à 9 h.

10.01

PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

La période de questions n'a pas eu lieu étant donné l'absence d'auditoire.

Accorder une contribution financière, non récurrente, de 5 000 \$ à l'organisme L'art d'élever les enfants (Art of Raising Children), pour la tenue d'animations socioculturelles organisées dans le cadre du Marché familial biologique de L'Île-des-Sœurs les dimanches, entre 9 h et 16 h, du 10 août au 5 octobre 2014, dans le petit espace vert situé devant l'entrée principale du Centre communautaire Elgar et/ou devant La Station, maison intergénérationnelle. (1143461043)

Il est proposé par la conseillère Marie-Andrée Mauger

1. D'accorder une contribution financière, non récurrente, de 5 000 \$ à l'organisme L'art d'élever les enfants (Art of Raising Children), pour la tenue d'animations socioculturelles organisées dans le cadre du Marché familial biologique de L'Île-des-Sœurs les dimanches, entre 9 h et 16 h, du 11 août au 5 octobre 2014 dans le petit espace vert situé devant l'entrée principale du Centre communautaire Elgar et/ou devant La Station, maison intergénérationnelle;

2. D'autoriser le versement de 5 000 \$ à l'organisme L'art d'élever les enfants (Art of Raising Children) (F 283645) à cet effet;
3. D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

La conseillère Marie-Andrée Mauger propose que l'on retire le dossier de l'ordre du jour.

On passe au vote.

VOTE

Votent en faveur: le conseiller Sterling Downey, la conseillère Marie-Andrée Mauger, le conseiller Luc Gagnon

Votent contre: le maire Jean-François Parenteau, la conseillère Manon Gauthier, la conseillère Marie-Eve Brunet, le conseiller Pierre L'Heureux

PROPOSITION REJETÉE.

CA14 210298

Accorder une contribution financière, non récurrente, de 5 000 \$ à l'organisme L'art d'élever les enfants (Art of Raising Children), pour la tenue d'animations socioculturelles organisées dans le cadre du Marché familial biologique de L'Île-des-Sœurs les dimanches, entre 9 h et 16 h, du 10 août au 5 octobre 2014, dans le petit espace vert situé devant l'entrée principale du Centre communautaire Elgar et/ou devant La Station, maison intergénérationnelle. (1143461043)

Il est proposé par Le maire Jean-François Parenteau

appuyé par Le maire Jean-François Parenteau, la conseillère Marie-Eve Brunet, la conseillère Manon Gauthier, Monsieur le conseiller Sterling Downey, le conseiller Luc Gagnon, le conseiller Pierre L'Heureux, la conseillère Marie-Andrée Mauger

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

1. D'accorder une contribution financière, non récurrente, de 5 000 \$ à l'organisme L'art d'élever les enfants (Art of Raising Children), pour la tenue d'animations socioculturelles organisées dans le cadre du Marché familial biologique de L'Île-des-Sœurs les dimanches, entre 9 h et 16 h, du 10 août au 5 octobre 2014 dans le petit espace vert situé devant l'entrée principale du Centre communautaire Elgar et/ou devant La Station, maison intergénérationnelle;
2. D'autoriser le versement de 5 000 \$ à l'organisme L'art d'élever les enfants (Art of Raising Children) (F 283645) à cet effet, conditionnellement au dépôt du bilan financier dans les quinze (15) prochains jours;
3. D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel;
4. DE mandater la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social pour s'assurer du respect des conditions précitées et de la bonne utilisation des fonds octroyés.

CA14 210299

Approuver les périodes relatives à l'utilisation des stationnements municipaux dans le cadre de l'événement « Highland Games » qui se tiendra les 2 et 3 août 2014 au parc Arthur-Therrien ainsi que pour le concert de l'Orchestre métropolitain qui se tiendra le 8 août 2014 au parc de West Vancouver. (1143461045)

Il est proposé par la conseillère Marie-Eve Brunet

appuyé par le conseiller Sterling Downey

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

1. D'approuver les périodes pendant lesquelles les participants aux jeux écossais (Highland Games) auront accès aux stationnements municipaux mentionnés ci-dessous durant l'événement, à savoir : le dimanche 3 août 2014, de 7 h à 22 h;
2. D'approuver, dans le cadre des jeux écossais (Highland Games), la réservation et la tarification des espaces de stationnement municipaux, comme suit :
 - d'un total de 127 espaces dans le stationnement n° 4 - Édifice Guy-Gagnon, selon la tarification en vigueur;
 - d'un total de 150 places dans le stationnement n° 34 - Nord de l'aréna Denis-Savard au tarif "événements spéciaux" de 8 \$/espace/jour;
 - des emplacements pour les autobus autour des stationnements n°s 34, 35 et 36, au montant de 20 \$/véhicule/jour;
 - des 50 places du stationnement no 35 - Est de l'Auditorium au tarif *événements spéciaux* de 8 \$/espace/jour;
 - des 78 places du stationnement no 36 - Sud de l'Auditorium au tarif *événements spéciaux* de 8 \$/espace/jour;
 - des 90 places du Stationnement de l'ancien Verdun Motor Boat Club (VMBC) - arrière de l'Auditorium, près de la piste cyclable au tarif *événements spéciaux* de 8 \$/espace/jour
 - d'un total de 36 places par étage, soit celles situées aux 4^e, 5^e, 6^e, 7^e, 8^e et 9^e étages du stationnement n° 38, 4000, rue Ethel, selon la tarification en vigueur.
3. DE lever, le cas échéant, la durée maximum de 4 h dans les stationnements n°s 4, 35, 36 et dans le stationnement de l'ancien *Verdun Motor Boat Club* (VMBC) durant les périodes d'utilisation visées à l'article 1;
4. DE permettre, à l'occasion de l'événement visé par l'article 1, le stationnement sur le boulevard Gaétan-Laberge gratuitement d'un côté seulement, soit du Pont Champlain vers la rue Hickson;
5. DE permettre, à l'occasion du concert de l'Orchestre métropolitain qui se tiendra le vendredi 8 août 2014, le stationnement temporaire, entre 17 h et 21 h, sur le boulevard de L'Île-des-Sœurs, entre les rues Berlioz et de Gaspé.

30.02 1143461045

CA14 210300

Octroyer des subventions, sous forme de gratuité, et édicter les ordonnances nécessaires relatives à la tenue des activités promotionnelles organisées par la Société de développement commercial (SDC) Wellington. (1143461044)

Il est proposé par la conseillère Marie-Eve Brunet

appuyé par la conseillère Marie-Andrée Mauger

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

1. D'octroyer des subventions, sous forme de gratuité, à la Société de développement commercial (SDC) Wellington, comme suit :
 - d'une valeur estimée à 1 720,98 \$ pour l'occupation du domaine public et l'utilisation des services requis dans le cadre du Festival de Marionnettes Plein la rue qui se tiendra les samedi 23 août et dimanche 24 août 2014.
2. D'édicter les ordonnances nécessaires relatives à la tenue des activités promotionnelles organisées par la Société de développement commercial (SDC) Wellington suivantes :
 - 2.1. Lors des représentations organisées sur la rue Wellington, entre les rues Galt et de l'Église, dans le cadre du Festival de Marionnettes Plein la rue qui se tiendra les samedi 23 août et dimanche 24 août 2014.

En vertu des règlements suivants :

- Règlement RCA10 210012 sur la propreté, les nuisances et les parcs de l'arrondissement de Verdun;
 - Règlement 1516 concernant l'occupation du domaine public.
3. Le tout étant conditionnel au respect de la réglementation en vigueur et à l'obtention des autorisations et permis requis, le cas échéant.

40.01 1143461044

CA14 210301

Édicter les ordonnances nécessaires, selon le cas, relatives à la tenue de divers événements publics extérieurs. (1143461042)

Il est proposé par le conseiller Pierre L'Heureux

appuyé par la conseillère Manon Gauthier

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

1. D'édicter les ordonnances nécessaires pour les événements suivants, conformément aux informations inscrites au dossier décisionnel :

Nom de l'événement	Lieu(x) de réalisation	Date(s)
Fête annuelle de fin de saison de l'Association du Soccer mineur Verdun - L'Île-des-Soeurs	parc Beurling	le samedi 23 août 2014 de 8 h à 16 h (remis au lendemain en cas de pluie)
Fête annuelle de fin de saison de l'Association du Soccer mineur Verdun - L'Île-des-Sœurs	parc Adrien-D.-Archambault	le samedi 6 septembre 2014 de 7 h à 17 h (remis au lendemain en cas de pluie)

En vertu des règlements suivants :

- Règlement RCA10 210012 sur la propreté, les nuisances et les parcs de l'arrondissement de Verdun;
- Règlement 1516 concernant l'occupation du domaine public;
- Règlement RCA10 210005 régissant les ventes-débarras.

40.02 1143461042

Levée de la séance

Il est proposé par Le conseiller Pierre L'Heureux

appuyé par le conseiller Sterling Downey

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE la séance soit levée à 9 h 45.

70.02

JEAN-FRANCOIS PARENTEAU
MAIRE D'ARRONDISSEMENT

DIANE GARAND
SECRETAIRE D'ARRONDISSEMENT SUBSTITUT